

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2186

16 septembre 2011

SOMMAIRE

Drossian S.à r.l.	104927	FIH S.A.	104912
ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B	104882	Financière Transports et Organisations S.A.	104912
ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C	104882	Financière Transports et Services S.A. ...	104912
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l.	104883	Fincompas S.A.	104928
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	104883	Fincompas S.A.	104928
Ecole de Danse Mireille Roulling S.à r.l. (anc. Annette Kohner)	104882	Fin-Contrôle S.A.	104912
Eco Nolet S.à r.l.	104907	Firstfloor sa	104913
Efese S.A.	104908	First Shurgard Finance	104912
Entreprise de Bois de Cheminée	104908	FIS Global Holdings	104913
EPISO Berlin Office S.à r.l.	104908	Fixmer S.à r.l.	104913
ESAS Luxembourg	104882	Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl	104910
Esposa S.A.	104908	FlexSpace S.à r.l.	104910
Essentiel S.à r.l.	104908	Fonciaxess S.A.	104913
Eurimmo S.A.	104909	Fonds Massinissa Lux	104911
Euro Ethnic Foods Europe	104909	Fontanarosso S.A.	104913
Eurogestion B.A.L.H.D., S.A.	104882	Foodimpex S.A.	104914
EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l.	104909	Food Service Group S.A.	104914
Euromax IV MBS S.A.	104909	Footprint S.A.	104914
Euro Piling S.A.	104909	Froeggen S.A.	104915
Farma Holding S.à r.l.	104910	FR Romania S.à r.l.	104914
Ferial AG	104911	Fullbrook Overseas SPF Sàrl	104928
FFH Financial Holding S.A.	104911	Funafin S.A.	104914
F.G.P. (Luxembourg) S.A.	104910	Gaillon S.C.A.	104926
Fidelity International Real Estate Fund Company 1	104910	Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l.	104927
Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeu- ne S.à r.l.	104911	G.R. ImmoTrust Luxembourg S.A.	104915
		G.T. Fiduciaires S.A.	104915
		Komiton S.A., société de gestion de patri- moine familial	104927
		Primigenia Media S.à r.l.	104915
		Venini Holdings S.A.	104883

ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104115/10.

(110118712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104116/10.

(110118711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ecole de Danse Mireille Roulling S.à r.l. (anc. Annette Kohner), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.870.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011104120/12.

(110118819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Eurogestion B.A.L.H.D., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 28A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 36.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011104139/12.

(110118894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ESAS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 134.402.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104132/9.

(110119940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104117/10.

(110118710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104118/10.

(110118709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Venini Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.579.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Venini Holdings S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 21 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 September 2010 number 1877 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154579 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 24 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 05.00 p.m. by Mr Paul WEILER, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Diana HOFFMANN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Nadine GLOESENER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To create, in addition to the existing classes of shares, one (1) new class of shares namely the preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-one thousand twenty-one euro (EUR 41,021.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six million two hundred fifty thousand euro (EUR 26,250,000.-) to twenty six million two hundred ninety-one thousand twenty-one euro (EUR 26,291,021.-).

3 To issue four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) preferred shares, each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the rights and privileges attached to this class of shares according to the articles of incorporation of the Company to be amended further to the below proposed resolution.

4 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) new preferred shares by Headstart Management Services S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To amend the articles of incorporation of the Company.

6 To delegate to the directors of the Company all powers required to implement the above resolutions.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create, in addition to the existing classes of shares, one (1) new class of shares namely the preferred shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-one thousand twenty-one euro (EUR 41,021.-) so as to raise it from its present amount of twenty-six million two hundred fifty thousand euro (EUR 26,250,000.-) to twenty-six million two hundred ninety-one thousand twenty-one euro (EUR 26,291,021.-).

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolved to issue four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) preferred shares, each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the rights and privileges attached to this class of shares according to the articles of incorporation of the Company to be amended in the fifth resolution below.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights with respect to the issue of these four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) preferred shares.

Subscription - Payment

There now appeared Ms Nadien GLOESENER, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155181, by virtue of a power of attorney given on April, 19th, 2011 (the "Subscriber").

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of the Subscriber, for four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) preferred shares (the "New Shares"), each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to make payment for these New Shares by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-one thousand twenty-one euro (EUR 41,021.-).

The amount of forty-one thousand twenty-one euro (EUR 41,021.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the New Shares to the Subscriber.

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders resolved to amend the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

«Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or of several shareholders.

The Company will exist under the name of "Venini Holdings S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)) or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 33 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-six million two hundred ninety-one thousand twenty-one euro (EUR 26,291,021) which is divided into:

- one (1) class one share with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) subscribed and fully paid-up (the “Class 1 Share”);
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class B redeemable shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class C redeemable shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class D redeemable shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class E redeemable shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (437,499,999) class F redeemable shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- four million one hundred two thousand one hundred (4,102,100) preferred shares (the “Preferred Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares shall collectively be referred to as the “Class 2 Shares”.

The Class 1 Share, the Class 2 Shares and the Preferred Shares shall collectively be referred to as the “shares”.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Within the limits permissible under the law, in particular article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shall be redeemable and redeemed at the option of the Company, provided an equal treatment of all Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shareholders is observed. The Company may however compulsorily redeem all the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, held by one shareholder, without redeeming the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, or the other shares within the same class of the other shareholders, if the Company considers that the holding of such Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, by such shareholder subjects the Company to any liability or restriction to which it would otherwise not be subject. The holders of Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption shall be notified by registered mail at the address which appears in the Register of (i) the redemption date, (ii) the redemption price, (iii) the places at which the share certificates for the relevant Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, are to be surrendered and (iv) the method of payment of the redemption price, provided that such redemption price shall only be payable upon surrender of such certificates. The redemption price is determined in good faith by the Company based upon the value of the Company's net assets as shown in its most recent annual accounts.

If a redemption notice has been duly given and if, on or before the relevant redemption date, the relevant redemption price has been paid or set aside by the Company for the benefit of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption, so as to be and continue to be available therefor, then, from and as of the relevant redemption date, notwithstanding that any certificates for the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall not have been surrendered for cancellation, all rights with respect to Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall as of such redemption date cease, except only for the right of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, to receive the redemption price but without interest. Unless otherwise disposed of by the Company within one month of their redemption, any Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so redeemed shall be cancelled by a proportionate reduction of the issued capital within reasonable time of their redemption.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares are and will remain in the form of registered shares.

The shares are freely transferable, except as otherwise provided for in the Articles of Incorporation, and in particular in Article 7 below.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Transfer of shares. For the purpose of this Article 7 and Article 32, the following definitions shall apply:

a) "Divestment" shall mean a transfer of all or a substantial majority of the shares of R Cable y Telecomunicaciones Galicia, S.A. (hereinafter, "R"), directly or indirectly through the transfer of the shares of the Company or shares of any of the Company's direct or indirect subsidiaries;

b) “Investment Shareholders” shall mean (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P., (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P. and (iii) CVC European Equity Partners V (D) L.P., represented by their general partner CVC European Equity V Limited; and

c) “Managing Shareholder” shall mean any manager of R who holds any shares (including any Preferred Shares) in the Company from time to time.

If any shares are pledged, the transfer restrictions set out in these Articles shall not apply to such pledged shares in the event of an enforcement of the pledge.

7.1 Lock-up period

Each of the Managing Shareholders shall keep his or her participation in the Company for a period of five (5) years from the date of any shareholders’ agreement in connection with the Company which may be entered into from time to time (the “Lock-up Period”) and shall not transfer any shares he or she holds in the Company, except in accordance with the provisions of this Article 7.

7.2 Permitted transfers – Pre-emptive rights

Save as where different or more stringent restrictions are provided for in any shareholders’ agreement that may be entered into between the Company and Managing Shareholder(s) from time to time, the following provisions shall apply:

7.2.1 The Managing Shareholders may, at any time from and even if the Lock-up Period has not elapsed, transfer part or all of their shares to the Investment Shareholders.

7.2.2 Pre-emptive rights of the Investment Shareholders

Once the Lock-up Period has elapsed, the Managing Shareholders shall be able to transfer all but not part of their shares to a third party or any other Managing Shareholder but the Investment Shareholders shall be entitled to a pre-emptive right (the “Pre-Emptive Right(s)”) in accordance with the following conditions:

a) The Managing Shareholders willing to transfer his/her shares (the “Transferring Shareholder”) must notify his/her intention to the Company and the Investment Shareholders (the “Non-Transferring Shareholders”) at least thirty (30) calendar days before the proposed date of transfer of the shares, duly identifying the proposed purchaser, the price and the main terms and conditions of the proposed transfer of shares. The proposed offer from the purchaser ought to be a fully binding offer and it should not be subject to any conditionality.

b) Within the following thirty (30) calendar days from the reception by the Company and the Non-Transferring Shareholders of the aforementioned notice, the Non-Transferring Shareholders must serve notice on the Company and the Transferring Shareholder of their intention to acquire, on a pro-rata basis, all or part of the shares to be transferred by the Transferring Shareholder, thus exercising their Pre-Emptive Right.

c) The exercise of the Pre-Emptive Rights and the subsequent acquisition of all or part of the Transferring Shareholder’s shares by the Non-Transferring Shareholders must be executed within the following two (2) months after the date notice was served on the Company and the Transferring Shareholder by the Non-Transferring Shareholders of their intention to exercise their Pre-Emptive Rights.

d) If the Non-Transferring Shareholders do not exercise their Pre-Emptive Rights or if the exercise of the Pre-Emptive Rights and the subsequent acquisition of all or part of the Transferring Shareholder’s shares is not executed within the following two (2) months after the date notice was served on the Company and the Transferring Shareholder by the Non-Transferring Shareholders of their intention to exercise their Pre-Emptive Rights, the Transferring Shareholder will be freely entitled to transfer his/her shares to the proposed purchaser, for the price and other terms and conditions notified to the Non-Transferring Shareholders. If the Non-Transferring Shareholders do exercise their Pre-Emptive Rights for part but not all of the Transferring Shareholder’s shares, the Transferring Shareholder will be freely entitled to transfer the shares not subject to the Pre-Emptive Right to the proposed purchaser, for the price and other terms and conditions notified to the Non-Transferring Shareholders.

7.3 Tag-along

In the event that one or several Investment Shareholders (the “Selling Shareholder”) proposes to transfer some or all of its shares to a third party, the Managing Shareholders (the “Non-Selling Shareholder”) shall have the right to sell all of their shares on a pro rata basis, at the same price and on the same terms and conditions (including economic) as the Selling Shareholder (the “Tag-Along Right”).

Thus, in the event that the Selling Shareholder receives from a third party an offer to purchase all or part of its shares in the Company (the “Offer”) and is interested in accepting it, it is obliged to notify the Offer to the Non-Selling Shareholder within fifteen (15) days from the reception of the Offer, specifying the conditions thereof (i.e., for the avoidance of doubt, all the information contained in the Offer) and the identity of the bidder.

Within fifteen (15) days from the date of the notification, each Non-Selling Shareholder shall notify the Selling Shareholder the decision thereof that may consist of one of the following:

a) To reject the Offer itself, in which case the Selling Shareholder may transfer the shares freely.

b) To accept the Offer and, therefore, to offer to sell the same percentage of its shares as the Selling Shareholder is selling.

In this case the Selling Shareholder must inform the bidder, whereupon:

(i) If the third party bidder decides to acquire all the offered shares (i.e., for the avoidance of doubt, all the shares contained in the Offer and all the shares offered by the Non-Selling Shareholder(s) pursuant to Article 7.3.b above), the Selling Shareholder and the Non-Selling Shareholder(s) shall transfer all of offered shares to the third party bidder as soon as reasonably practicable,

(ii) If the third party bidder decides not to extend its offer to a bigger number of shares than initially contemplated in the Offer, the percentage of shares to be sold by the Selling Shareholder and the Non-Selling Shareholder(s) shall be reduced proportionately so that the total number of shares to be sold amounts to the number of shares initially contemplated in the Offer.

If the Investment Shareholders or any Affiliate sell to a third party shares at a price above that received by the Managing Shareholders as a result of the Tag Along Right within one (1) year from the exercise of the Tag Along Right, the Investment Shareholders must compensate the Managing Shareholders for the difference between what has been received by the third party and that received by the Managing Shareholders.

For the purposes of this Article, "Affiliate" means in relation to any shareholder of the Company, any subsidiary or parent company of that shareholder and any subsidiary of any such parent company, in each case from time to time.

7.4 Drag-along

The Investment Shareholders may decide to transfer all or a substantial majority of the shares to a third party (by sale, merger, exchange or any other method).

In all cases of transfer of shares owned by the Investment Shareholders, either due to having initiated a formal process of Divestment, or having received an offer from a third party without starting this process, the Investment Shareholders may require the Managing Shareholders to sell the respective shares in the Company, in proportion to those that the Investment Shareholders are seeking to transfer ("Drag Right" or "Drag Along") and always under the same terms as the Investment Shareholders will try to transfer them. The minimum price shall be an amount equal to seven (7) times the EBITDA for the last twelve (12) months minus Net Debt (which shall have the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement in connection with the Company which may be entered into from time to time), calculated from the date the Investment Shareholders notify the operation to the Managing Shareholders, as long as the main parameters in the Business Plan (which shall have the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement in connection with the Company which may be entered into from time to time) at the time of exercise of the Drag Along are being fulfilled.

Following the practice of the Drag Along, the Managing Shareholders shall:

a) transfer the shares of the Company free of liens and encumbrances and rights of third parties, except for those which are statutory, and with all the rights that were inherent to them on the transfer date, to the purchaser designated by the Investment Shareholders, in proportion to those transferred by the latter, and under the terms and conditions agreed by the Investment Shareholders to the acquirer, on the date and before the Spanish public notary appointed by the Investment Shareholders, if any; and

b) use their best efforts throughout the sales process, for its success, contributing to the actions required and signing the public or private documents as may be necessary or convenient for the full and effective implementation of the transfer.

Art. 8. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

8.1. On top of the issued capital, there is an authorised capital of the Company set at thirty-four million one hundred thirty-four thousand six hundred eighty euro (EUR 34,134,680.-) divided into 3,413,468,000 shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital, within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this general meeting of shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

8.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Board of directors, Auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, without prejudice to the rights of the holder of the Class 1 Share under the Reserved Matters.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 19. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders

The approved auditor(s) will be appointed by the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the minimum duration of their mandate. The approved auditor(s) may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - Reserved matters

Art. 20. Reserved Matters. The following matters (the "Reserved Matters") shall not be undertaken by the Company (either at the board of directors or the general shareholders' meeting level, as the case may be) without the prior written consent or approval of the holder of the Class 1 Share:

- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Venini Investments S.à r.l.;
- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over financial instruments issued by Venini Investments S.à r.l. and held by the Company;
- the disposal of the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Venini Investments S.à r.l. (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the company to Venini Investments S.à r.l. of a receivable owing by Venini Investments S.à r.l. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that receivable into equity of Venini Investments S.à r.l.);
- the disposal of financial instruments issued by Venini Investments S.à r.l. and held by the Company (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to Venini Investments S.à r.l. of financial instruments issued by (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the company to Venini Investments S.à r.l. of financial instruments issued by to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that financial instrument into equity of Venini Investments S.à r.l.);
- any merger (fusion), demerger (scission), partial demerger (scission partielle), asset transfer (transfert d'actifs), business transfer (transfert de branche d'activités), transfer of all assets and liabilities (transfert d'universalité) or transfer of professional assets (transfert du patrimoine professionnel) referred to in articles 257 to 308bis-14 of the law of 10 August 1915, as amended, involving the Company;
- any amendments to the Articles which could reasonably be expected to adversely affect any pledge granted from time to time by the Company over the shares in, the financial instruments issued by, or receivables owing to the Company by Venini Investments S.à r.l.;
- a change of the Company's central administration within the meaning of the Law, or a change of the Company's centre of main interests within the meaning of the Council Regulation EC/1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, from the Grand Duchy of Luxembourg to another jurisdiction; and
- any amendments to the Articles in respect of the rights attached to the Class 1 Share and the provisions related to the Class 1 Share.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Thursday of June at 5 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 26. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 27. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws and subject to the terms and conditions of Article 20 above, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 29. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 30. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 31. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 32. Distribution of Profits.

32.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

32.2 After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

32.3 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the nominal value of the Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holder of the Class 1 Share shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class I Share held by him, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount corresponding to the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Share.

32.4 Should the whole last outstanding class of shares by alphabetical order have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall after the payment of the dividend to the Class I Share be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order.

32.5 Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

32.6 In the event of a Divestment through the transfer of the shares of any of the Company’s direct or indirect subsidiaries, any proceeds received by the Company following such Divestment shall be distributed as follows:

32.6.1 firstly, to the holders of debt instruments in the Company, by way of redemption of, or repayment of, any outstanding amount of such debt instruments in accordance with their terms and conditions;

32.6.2 secondly, the balance remaining after the payment made pursuant to Article 32.6.1 shall be distributed to the shareholders of the Company as follows:

32.6.2.1 if the Return of the Investment Shareholders exceeds twice their Initial Investment:

- the holders of the Preferred Shares shall be entitled to receive, on a prorata basis, an amount equal to a percentage of the preferred amount (the “Preferred Amount”), the Preferred Amount being itself equal to a percentage (the “Percentage”) of the difference between (a) the capital gain of the Investment Shareholders net of the Preferred Amount, provided that it represents an internal rate return (“IRR”) of more than eighteen per cent (18%); and (b) such capital gain of the Investment Shareholders that represents an eighteen per cent (18%) IRR, it being understood the percentage of the Preferred Amount the holders of the Preferred Shares shall be entitled to receive shall be equal to the percentage their investment in the Company represents over the total investment of the Managing Shareholders in the Company; then

- the holders of the Class 1 Shares and Class 2 Shares shall be entitled to receive the remaining proceeds, which shall be distributed between the holders of Class 1 Shares and Class 2 Shares in such proportion and in the order of priority set out in Article 32.3.

32.6.2.2 if the Return of the Investment Shareholders does not exceed twice their Initial Investment:

- the holders of the Preferred Shares shall be entitled to receive, on a prorata basis, an amount equal to the nominal value of their Preferred Shares in the Company; then

- the holders of the Class 1 Shares and Class 2 Shares shall be entitled to receive the remaining proceeds, which shall be distributed between the holders of Class 1 Shares and Class 2 Shares in such proportion and in the order of priority set out in Article 32.3.

For the purpose of this Article 32.6, and in addition to the definitions set out in Article 7, the following definitions shall apply:

a) "Initial Investment": (i) the amount contributed to Rede Brigantium, S.L. ("Rede") by the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, prior to the signing of any shareholders' agreement in connection with the Company, plus (ii) an amount equal to the sum of any funds contributed to Rede by the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, during the term of any shareholders' agreement that may be entered into in connection with the Company, in both cases (1) in concept of participative loan or debt instrument that has not been repaid on the first anniversary of April 13, 2010, and / or (2) in respect of any increase in capital of Rede, plus (iii) an amount equivalent to the expenses incurred and duly recorded by the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, for the receipt of the price obtained in the Divestment.

b) "Return": (i) the amount equivalent to the sum of the net amounts obtained by the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, as a result of (1) the distribution of dividends, (2) the repayment of the principal of the loans or debt instrument granted by the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, to Rede and the receipt of interest derived by such loans or debt instrument, (3) any remuneration paid to the Investment Shareholders, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, for any form of financing granted to Rede, and (4) the refund of contributions; plus (ii) an amount equivalent to that part of the price obtained in the Divestment corresponding to the shares held, directly or indirectly, by the Investment Shareholders in R; plus (iii) any other income that the Investment Shareholders have, directly or indirectly through the Company or any of its subsidiaries, during the term of any shareholders' agreement in connection with the Company which may be entered into from time to time. For the purposes of this Article, the elements of the Return will, if they accrue, begin to be calculated from the 13th April, 2010 and during the term of any shareholders' agreement that may be entered into in connection with the Company. However, any amount corresponding to a participative loan or debt instrument which has been repaid on the first anniversary of 13 April 2010 shall not be accounted for determining the Return under this article 32.6.

The Percentage will be determined according to the IRR achieved by the Investment Shareholders, in accordance with the following:

For rates of return of the Investment Shareholders between eighteen per cent (18%) and twenty-one per cent (21%), a linear percentage will apply of between two per cent (2%) and five per cent (5%). For illustrative purposes, if the rate of return of the Investment Shareholders was twenty per cent (20%), the percentage would be four per cent (4%). Similarly, for rates of return for the Investment Shareholders from twenty-one per cent (21%) to twenty-three per cent (23%), a linear percentage of between five per cent (5%) and ten per cent (10%) will apply. For rates of return above twenty-three per cent (23%) a percentage of ten per cent (10%) will apply, unless the limit specified below of six per cent (6%) is applied.

In any case, the Preferred Amount is limited for all shareholders entitled to it to (i) six per cent (6%) of the value of the Investment Shareholders' stake in the share capital of the Company at the time of the Divestment and (ii) to the actual percentage that the Company holds in the capital of R at that time.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities; and
- second, to the Shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to delegate to each director of the Company, each of them acting individually and with full power of substitution, all necessary powers in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.30 p.m..

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Venini Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 13 Septembre 2010 sous le numéro 1877 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154579 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Diana HOFFMANN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Création, en plus des catégories d'actions existantes, une (1) nouvelle catégorie d'actions, nommément les actions préférentielles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille vingt-et-un euros (EUR 41.021,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 26.250.000,-) à vingt-six millions deux cent quatre-vingt-onze mille vingt-et-un euros (EUR 26.291.021,-).

3 Émission de quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et ayant les droits et privilèges attachés à cette catégorie d'actions suivant les statuts de la Société devant être modifiés suite à la résolution proposée ci-dessous.

4 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles par Headstart Management Services S.à r.l et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par apport en numéraire.

5 Modification des statuts de la société.

6 Délégation aux administrateurs de la Société de tous les pouvoirs nécessaires afin de mettre en œuvre les différentes résolutions qui précèdent.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer, en plus des catégories d'actions existantes, une (1) nouvelle catégorie d'actions, nommément les actions préférentielles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille vingt-et-un euros (EUR 41.021,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 26.250.000,-) à vingt-six millions deux cent quatre-vingt-onze mille vingt-et-un euros (EUR 26.291.021,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et ayant les droits et privilèges attachés à cette catégorie d'actions suivant les statuts de la Société devant être modifiés par la cinquième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles.

Souscription - Libération

Intervient alors Mme Nadine GLOESNER, prénommée, agissant en tant que mandataire dûment autorisé de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2011 (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles (les «Nouvelles Actions»), chacune des actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et de libérer intégralement ces Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant global de quarante-et-un mille vingt-et-un euros (EUR 41.021,-).

Le montant de quarante-et-un mille vingt-et-un euros (EUR 41.021,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Nouvelles Actions au Souscripteur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Venini Holdings S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication

aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de tout instrument financier (en compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (portant intérêt ou non, convertible ou non)) ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'Article 33 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six millions deux cent quatre-vingt-onze mille vingt-et-un euros (EUR 26.291.000,-) divisé en:

- 1 (une) action de catégorie un (l'«Action de Catégorie 1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et étant entièrement libérée;
- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie E (les «Actions de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quatre cent trente-sept millions quatre cent quatre-vingts dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf (437.499.999) actions rachetables de catégorie F (les «Actions de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- quatre millions cent deux mille cent (4.102.100) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

Les Action de Catégorie A, les Actions de Catégories B, les Actions de Catégories C, les Actions de Catégories D, les Actions de Catégories E et les Actions de Catégories F sont ensemble ci-après définies comme étant les «Actions de Catégorie 2».

L'Action de Catégorie 1, les Actions de Catégorie 2 et les Actions Préférentielles sont ci-après définies comme étant les "actions".

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Dans les limites permises par la loi, notamment l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, devront être rachetables et rachetées au choix de la Société, sous réserve qu'un traitement égalitaire de toutes les actionnaires d'actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F soit respecté. La Société peut cependant procéder

au rachat forcé de toutes les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, détenues par un actionnaire, sans racheter les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ou les autres actions détenues par d'autres actionnaires dans la même catégorie d'actions, si la Société considère que la détention de ces actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, par ces actionnaires soumet la Société à toute charge ou restriction auxquelles elle ne serait autrement pas soumise. Les détenteurs d'actions de Catégorie B, d'actions de Catégorie C, d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie F, appelés pour le rachat devront être notifiés, par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le Registre, de (i) la date de rachat, (ii) le prix de rachat, (iii) les endroits où les certificats d'actions pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F concernées devront être remis et (iv) le mode de paiement du prix de rachat, sous réserve qu'un tel prix de rachat devra seulement être payable sur remise de ces certificats. Le prix de rachat est déterminé de bonne foi par la Société sur base de la valeur de l'actif net de la Société comme indiqué dans les comptes annuels les plus récents.

Si une notice de rachat a été dûment donnée et si, le ou avant la date de rachat concernée, le prix de rachat concerné a été payé ou mis de côté par la Société au bénéfice des détenteurs des actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, appelées pour rachat, afin d'être et de continuer à être disponibles, alors, de et à partir de la date de rachat concernée, notwithstanding que tous les certificats pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi appelées pour rachat n'auront pas dû être remis pour suppression, tous les droits relatifs aux actions de Catégorie B, actions de Catégorie C, actions de Catégorie D, actions de Catégorie E, actions de Catégorie F, ainsi appelées pour le rachat devront à partir de cette date de rachat cesser, à l'exception pour les détenteurs des actions de Catégorie B, des actions de Catégorie C, des actions de Catégorie D, des actions de Catégorie E, des actions de Catégorie F, de recevoir le prix de rachat sans les intérêts. Sauf cession par la Société dans le mois de leur rachat, toutes les Actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi rachetées devront être supprimées par une réduction proportionnelle du capital émis dans un délai raisonnable à partir de leur rachat.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions sont librement cessibles, sous réserve de toute(s) stipulation(s) contraire(s) prévue(s) par les Statuts, et en particulier celles prévues à l'Article 7 ci-dessous.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Transfert d'actions. Pour les besoins de l'Article 7 et de l'Article 32, les définitions suivantes s'appliqueront:

a) "Désinvestissement" signifie un transfert de toutes, ou d'une majorité substantielle, des actions de R Cable y Telecomunicaciones Galicia, S.A. (ci-après «R»), directement ou indirectement à travers le transfert des actions de la Société ou des actions de toute filiale directe ou indirecte de la Société;

b) Les "Actionnaires Investisseurs" signifient (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P., (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P. et (iii) CVC European Equity Partners V (D) L.P., représentés par leur General Partner CVC European Equity V Limited; et

c) Les “Actionnaires Gérants” signifient tout gérant de R détenant des actions (y compris des Actions Préférentielles) dans la Société de temps à autres.

Si des actions sont données en gage, les restrictions relatives au transfert prévues par les présents Statuts ne s’appliqueront pas à ces actions données en gage en cas de réalisation du gage.

7.1. Période de blocage

Chaque Actionnaire Gérant doit conserver sa participation dans la Société pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de tout pacte d’actionnaires concernant la Société qui peut être conclu de temps à autres (la “Période de Blocage”) et ne doit transférer aucunes des actions qu’il ou elle détient dans la Société, sous réserve des exceptions prévues dans cet Article 7.

7.2. Transferts autorisés – droits de préemption

Sauf si des restrictions différentes ou plus strictes ont été prévues dans tout pacte d’actionnaires pouvant être conclu entre la Société et un ou des Actionnaire(s) Gérant(s) de temps à autre, les dispositions suivantes devront s’appliquer:

7.2.1. Les Actionnaires Gérants peuvent, à tout moment, même si la Période de Blocage n’est pas écoulée, transférer tout ou partie de leurs actions aux Actionnaires Investisseurs.

7.2.2. Droits de Préemption des Actionnaires Investisseurs

Une fois la Période de Blocage écoulée, les Actionnaires Gérants seront en mesure de transférer toutes les actions, mais non une partie seulement de celles-ci, à un tiers ou à tout autre Actionnaire Gérant, mais les Actionnaires Investisseurs auront un droit de préemption (le(s) “Droit(s) de Préemption”) en accord avec les conditions suivantes:

a) Les Actionnaires Gérants souhaitant transférer leurs actions (les “Actionnaires Cédants”) doivent notifier leur intention à la Société et aux Actionnaires Investisseurs (les “Actionnaires Non Cédants”) au moins trente (30) jours calendaires avant la date proposée pour le transfert des actions, en identifiant dûment l’acheteur proposé, le prix et les principaux termes et conditions du transfert d’actions proposé. L’offre proposée par l’acheteur devra être pleinement contraignante et ne pourra pas faire l’objet d’aucune condition.

b) Pendant les trente (30) jours calendaires suivants à compter de la réception par la Société et les Actionnaires Non Cédants de la notification susmentionnée, les Actionnaires Non Cédants doivent signifier à la Société et aux Actionnaires Cédants leur intention d’acquérir, sur une base au prorata, tout ou partie de leurs actions qui seront transférées par l’Actionnaire Cédant, exerçant ainsi leurs Droits de Préemption.

c) L’exercice des Droits de Préemption et l’acquisition subséquente de tout ou partie des actions des Actionnaires Cédants par les Actionnaires Non Cédants doit être signé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la notification a été signifiée à la Société et à l’Actionnaire Cédant par les Actionnaires Non Cédants de leur intention d’exercer leurs Droits de Préemption.

d) Si les Actionnaires Non Cédants n’exercent pas leurs Droits de Préemption ou si l’exercice des Droits de Préemption et l’acquisition subséquente de tout ou partie des actions des Actionnaires Cédants n’est pas faite dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la notification a été signifiée à la Société et à l’Actionnaire Cédant par les Actionnaires Non Cédants de leur intention d’exercer leurs Droits de Préemption, l’Actionnaire Cédant sera libre et en droit de transférer ses actions à l’acheteur proposé, pour le prix et les autres termes et conditions notifiés aux Actionnaires Non Cédants. Si les Actionnaires Non Cédants exercent leurs Droits de Préemption pour une partie mais non pour toutes les actions de l’Actionnaire Cédant, l’Actionnaire Cédant sera libre et en droit de transférer ses actions à l’acheteur proposé, pour le prix et les autres termes et conditions notifiés aux Actionnaires Non Cédants

7.3 Droit de sortie conjointe

Dans l’hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Investisseurs (l’ “Actionnaire Vendeur”) propose de transférer tout ou partie de ses actions à un tiers, les Actionnaires Gérants (l’ “Actionnaire Non Vendeur”) aura le droit de vendre toutes ses actions au prorata, au même prix et aux mêmes conditions (y compris les conditions économiques) que l’Actionnaire Vendeur (le “Droit de Sortie Conjointe”).

Par conséquent, dans l’hypothèse où l’Actionnaire Vendeur reçoit d’un tiers une offre d’achat pour tout ou partie des actions qu’il détient dans la Société (l’ “Offre”) et qu’il s’avère intéressé par l’Offre et souhaite l’accepter, il est dans l’obligation de notifier l’Offre à l’Actionnaire Non Vendeur sous un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l’Offre, en précisant les conditions contenues dans cette Offre (c’est-à-dire, afin de dissiper tout doute, toutes les informations contenues dans l’Offre) et l’identité de l’offrant.

Sous quinze (15) jours à compter de la date de la notification, chaque Actionnaire Non Vendeur devra notifier à l’Actionnaire Vendeur sa décision suite à la notification, qui pourra consister en l’une des décisions suivantes:

- (a) rejeter l’Offre en elle-même, et dans cette hypothèse l’Actionnaire Vendeur pourra transférer les actions librement;
- (b) accepter l’Offre et par conséquent, offrir à la vente le même pourcentage de ses actions que l’Actionnaire Vendeur propose de vendre.

Dans cette hypothèse, l’Actionnaire Vendeur doit informer l’offrant que:

(i) si le tiers offrant décide d’acquérir toutes les actions offertes à la vente (c’est-à-dire, pour dissiper tout doute, toutes les actions contenues dans l’Offre et toutes les actions offertes à la vente par le(s) Actionnaire(s) Non Vendeur(s) con-

formément au paragraphe 7.3.b. ci-dessus), l'Actionnaire Vendeur et le(s) Actionnaire(s) Non Vendeur(s) devront transférer toutes les actions offertes à la vente au tiers offrant dès que possible;

(ii) si le tiers offrant décide de ne pas étendre son offre d'achat à un nombre plus important d'actions tel qu'initialement envisagé dans l'Offre, le pourcentage d'actions devant être vendu par l'Actionnaire Vendeur et le(s) Actionnaire(s) Non Vendeur(s) devra être réduit proportionnellement de manière à ce que le nombre total d'actions vendu s'élève au nombre d'actions initialement envisagé dans l'Offre.

Si les Actionnaires Investisseurs ou tout Affilié vend à un tiers des actions à un prix supérieur à celui reçu par les Actionnaires Gérants, conséquemment au Droit de Sortie Conjointe, et dans le délai d'un (1) an à compter de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe, les Actionnaires Investisseurs doivent compenser les Actionnaires Gérants pour la différence entre ce qui a été reçu par le tiers et ce qui a été reçu par les Actionnaires Gérants.

Pour les besoins de cet Article, "Affilié" signifie, en relation avec tout actionnaire de la Société, toute filiale ou société appartenant au même groupe de cet actionnaire et tout filiale de cette société appartenant au même groupe, dans chaque cas et de temps à autres.

7.4. Obligation de sortie conjointe

Les Actionnaires Investisseurs peuvent décider de transférer toute ou une majorité substantielle des actions à un tiers (par vente, fusion, échange, ou toute autre méthode).

Dans toutes les hypothèses de transfert d'actions détenues par les Actionnaires Investisseurs, soit qu'ils aient entamé une procédure de Désinvestissement, soit qu'ils aient reçu une offre émanant d'un tiers sans avoir entamer la procédure de Désinvestissement, les Actionnaires Investisseurs peuvent exiger des Actionnaires Gérants qu'ils vendent leurs actions respectives qu'ils détiennent dans la Société, proportionnellement au nombre d'actions que les Actionnaires Investisseurs cherchent à transférer (l' "Obligation de Sortie Conjointe") et toujours sous les mêmes termes et conditions que ceux que les Actionnaires Investisseurs envisagent pour le transfert de leurs propres actions. Le prix minimum sera égal à sept (7) fois l'EBIDTA (Earning Before Interest Depreciation Taxes and Amortization / résultat avant charges financières, provisions, impôts et amortissements) pour les douze (12) derniers mois moins la Dette Nette (qui aura la signification lui étant attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, en vigueur de temps à autres), calculé à partir de la date où les Actionnaires Investisseurs notifieront l'opération aux Actionnaires Gérants, et aussi longtemps que les paramètres principaux du Business Plan (Plan de Gestion) (qui aura la signification lui étant attribuée dans tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, en vigueur de temps à autres) au moment où l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe sera réalisé.

A la suite de l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe, les Investisseurs Gérants devront:

(a) transférer les actions de la Société, libre de tous droits de rétention, sûretés et privilèges que pourraient exercer des tiers, à l'exception de ceux fixés statutairement, et avec tous les droits inhérents aux actions à la date du transfert, à l'acheteur désigné par les Actionnaires Investisseurs, proportionnellement aux actions transférées par ces derniers, et sous les termes et conditions acceptés par les Actionnaires Investisseurs auprès de l'acquéreur, à la date de et avant la nomination du notaire espagnol par les Actionnaires Investisseurs, le cas échéant; et

(b) faire preuve de la plus grande diligence pour la procédure de vente, afin que celle-ci se déroule avec succès, en apportant les actions exigées et en signant les documents, qu'ils soient publics ou privés, tel que pourrait l'exiger la procédure, ou la faciliter, afin d'atteindre la pleine et entière réalisation du transfert.

Art. 8. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

8.1 En plus du capital émis, il existe un capital autorisé de la Société fixé à montant de trente-quatre millions cent trente-quatre mille six cent quatre-vingts euros (EUR 34.134.680,-) divisé en 3.413.468.000 actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite, selon le cas, à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de cette assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'Article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

8.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 9. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sans préjudice toutefois des droits du titulaire de l'Action de Classe 1 en vertu des Matières Réservées.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et

le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages

qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 19. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent, de part la loi luxembourgeoise, être uniquement révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Matières réservées

Art. 20. Matières Réservées. La Société n'entamera aucune action en lien avec les matières suivantes (les Matières Réservées) (tant au niveau du conseil d'administration qu'au niveau de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas) à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit ou l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1:

- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant soit sur les actions que la Société détient dans Venini Investments S.à r.l., soit sur toute créance détenue par la Société envers Venini Investments S.à r.l.;
- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant sur les instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. et détenus par la Société;
- l'aliénation des actions que la Société détient dans, ainsi que de toute créance détenue par la Société envers, Venini Investments S.à r.l. (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1 ne sera pas requise en cas d'aliénation à Venini Investments S.à r.l. d'une créance détenue par la Société envers Venini Investments S.à r.l. pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion de ladite créance en actions de Venini Investments S.à r.l.);
- l'aliénation d'instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. et détenus par la Société (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Classe 1 ne sera pas requise en cas d'aliénation à Venini Investments S.à r.l. par la Société d'instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. à la Société pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion dudit instrument financier en actions de Venini Investments S.à r.l.);
- toute fusion, scission, scission partielle, transfert d'actifs, transfert de branche d'activités, transfert d'universalité ou encore transfert du patrimoine professionnel tels que visés aux articles 257 à 308 bis-14 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, impliquant la Société;
- toute modification des statuts raisonnablement susceptible d'avoir un effet adverse sur tout gage consenti de temps à autre par la Société et portant soit sur des actions détenues dans Venini Investments S.à r.l., soit sur des instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l., soit sur des créances détenues par la Société dans Venini Investments S.à r.l.;
- un transfert de l'administration centrale de la Société au sens de la Loi, ou un transfert du principal centre d'intérêt de la Société au sens du Règlement du Conseil CE/1346/2000 du 29 Mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, du Grand Duché de Luxembourg vers une autre juridiction; et
- toute modification des Statuts en lien avec les droits attachés à l'Action de Classe 1 et les dispositions portant sur l'Action de Classe 1.

Chapitre V. - L'Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 24. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires. Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 26. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcents (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois et dans le respect des termes et conditions de l'Article 20 ci-dessus, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 29. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 30. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 31. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 32. Distribution des Bénéfices.

32.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pourcents (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcents (10%) du capital émis de la Société.

32.2. Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

32.3. Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets dégagés par la Société et sur les réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires des Actions Préférentielles seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Actions Préférentielles qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinq pourcent (0,5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quatre pourcent (0,4%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

- le propriétaire de l'Action de Catégorie 1 sera en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trois pourcent (0,3%) de la valeur nominale de l'Action de Catégorie 1 qu'ils détient; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant correspondant au solde des bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués (une fois que toutes les distributions à toutes les autres catégories d'actions ont été faites) devant être distribués entre les détenteurs d'Actions de Catégorie F, sur base de leur détention respective des Actions de Catégorie F.

32.4. Si l'entièreté de la dernière catégorie d'Actions suivant l'ordre alphabétique a été annulée suite à son rachat, remboursement ou autre au moment de la distribution de dividende envisagée, le solde de la distribution de dividende

devra après paiement à l'Action de Catégorie 1 être attribué à la dernière catégorie d'Actions la précédant suivant l'ordre alphabétique inverse.

32.5. Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

32.6. Dans l'hypothèse d'un Désinvestissement via le transfert d'actions de toute filiale directe ou indirecte de la Société, toute somme reçue par la Société à la suite d'un tel Désinvestissement sera distribuée de la manière suivante:

32.6.1. premièrement, aux détenteurs d'instruments de dette dans la Société, par voie de rachat, ou par voie de remboursement, de tout montant restant dû de ces instruments de dette conformément à leurs termes et conditions;

32.6.2. deuxièmement, la somme restant après le paiement fait conformément à l'Article 32.6.1. sera distribuée aux actionnaires de la Société de la manière suivante:

32.6.2.1. si le Rendement des Actionnaires Investisseurs excède deux fois leur Investissement Initial:

- les détenteurs des Actions Préférentielles seront en droit de percevoir, sur une base au prorata, un montant équivalent à un pourcentage du montant préférentiel (le «Montant Préférentiel») le Montant Préférentiel étant lui-même égal à un pourcentage (le «Pourcentage») de la différence entre (a) la plus-value en capital des Actionnaires Investisseurs diminuée du Montant Préférentiel, à la condition que le Montant Préférentiel représente un taux de rentabilité interne (le «TRI») de plus de dix-huit pourcents (18%); et (b) cette plus-value en capital des Actionnaires Investisseurs représentant dix-huit pourcents (18%) du TRI, étant entendu que le pourcentage du Montant Préférentiel que les détenteurs des Actions Préférentielles seront en droit de recevoir, sera équivalent au pourcentage de leur investissement dans la Société représentant plus de la totalité de l'investissement des Actionnaires Gérants dans la Société; puis

- les détenteurs des Actions de Catégorie 1 et des Actions de Catégorie 2 seront en droit de percevoir les sommes restantes, qui seront distribuées entre les détenteurs des Actions de Catégorie 1 et les Actions de Catégorie 2 proportionnellement et dans l'ordre de priorité fixé à l'Article 32.3.

32.6.2.2. si le Rendement des Actionnaires Investisseurs n'excède pas deux fois leur Investissement Initial:

- les détenteurs des Actions Préférentielles seront en droit de percevoir, sur une base au prorata, un montant égal à la valeur nominale des Actions Préférentielles détenues dans la Société; puis

- les détenteurs des Actions de Catégorie 1 et des Actions de Catégorie 2 seront en droit de percevoir les sommes restantes, qui seront distribuées entre les détenteurs des Actions de Catégorie 1 et des Actions de Catégorie 2, proportionnellement et dans l'ordre de priorité fixé à l'Article 32.3.

Pour les besoins de l'Article 32.6., et en complément des définitions fixées dans l'Article 7, les définitions suivantes s'appliqueront:

a) L' «Investissement Initial»: (i) le montant apporté à Rede Brigantium, S.L. («Rede») par les Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou ses filiales, précédemment à la signature de tout pacte d'actionnaires concernant la Société, plus (ii) un montant égal à la somme de toutes les sommes apportées à Rede par les Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou ses filiales, pendant la période où est en vigueur tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu en relation avec la Société, dans les deux hypothèses (1) en relation avec tout prêt participatif ou tout instrument de dette qui n'a pas été remboursé au premier anniversaire du 13 avril 2010, et/ou (2) en relation avec toute augmentation de capital de Rede, plus (iii) un montant équivalent aux dépenses exposées et dûment comptabilisées par les Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou l'une de ses filiales, afin de recevoir le paiement du prix obtenu dans le Désinvestissement.

b) Le «Rendement»: (i) le montant équivalent à la somme des montants nets obtenus par les Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou l'une de ses filiales, tel que résultant de (1) la distribution de dividendes, (2) le remboursement du montant principal des prêts ou des instruments de dette accordés par les Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou l'une de ses filiales, à Rede et la réception des intérêts relatifs à ces prêts ou à ces instruments de dette, (3) toute rémunération payée aux Actionnaires Investisseurs, directement ou indirectement à travers la Société ou l'une de ses filiales, pour toute forme de financement accordée à Rede, et (4) le remboursement des apports; plus (ii) un montant équivalent à la partie du prix obtenu dans le Désinvestissement correspondant aux actions détenues, directement ou indirectement par les Actionnaires Investisseurs dans R; plus (iii) tout autre revenu que les Actionnaires Investisseurs ont, directement ou indirectement à travers la Société ou l'une de ses filiales, pendant la période durant laquelle est en vigueur tout pacte d'actionnaires concernant la Société qui peut être conclu de temps à autres. Pour les besoins de cet Article, les éléments du Rendement, s'ils sont cumulés, commenceront, pour leur calcul, à partir du 13 avril 2010, et dureront pendant la période de tout pacte d'actionnaires conclu en relation avec la Société. Toutefois, tout montant correspondant à un prêt participatif ou à un instrument de dette qui a été remboursé au premier anniversaire du 13 avril 2010, ne devra pas être comptabilisé lors de la détermination du rendement prévu à l'article 32.6.

Le Pourcentage sera déterminé en accord avec le TRI final par les Actionnaires Investisseurs, conformément à ce qui suit:

Pour les taux de rendement des Actionnaires Investisseurs compris entre dix-huit pourcents (18%) et vingt-et-un pourcents (21%), un pourcentage linéaire compris entre deux pourcents (2%) et cinq pourcents (5%) s'appliquera. A des

fins d'illustration, si le taux de rendement des Actionnaires Investisseurs est de vingt pourcents (20%), le pourcentage sera de quatre pourcents (4%). De manière similaire, pour les taux de rendement des Actionnaires Investisseurs compris entre vingt-et-un (21%) et vingt-trois pourcents (23%), un pourcentage linéaire compris entre cinq pourcents (5%) et dix pourcents (10%) s'appliquera. Pour les taux de rendement supérieurs à vingt-trois pourcents (23%) un pourcentage de dix pourcents (10%) s'appliquera, à moins que la limite de six pourcents (6%) précisée ci-dessous ne s'applique.

Dans tous les cas, le Montant Préférentiel est limité, pour tous les actionnaires y ayant droit, à (i) six pourcents (6%) de la valeur des participations dans le capital social de la Société au moment du Désinvestissement et au (ii) pourcentage réel que la Société détient dans le capital de R à ce moment.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société devront être distribués dans l'ordre suivant de priorité:

- premièrement, aux créanciers (que ce soit par paiement ou par la création d'une provision raisonnable pour ledit paiement) pour toutes les dettes et charges de la Sociétés;
- deuxièmement, aux Actionnaires pour le remboursement de la valeur nominale des actions de la Société;

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 34. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de déléguer à chaque administrateur de la Société, chacun agissant seul et avec tout pouvoir de substitution, tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P.WEILER, D.HOFFMANN, N.GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23847. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011096295/1372.

(110108825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Eco Nolet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 15, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 151.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104119/10.

(110119032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Efese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.432.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 1^{er} mars 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFESE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104121/16.

(110119651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Entreprise de Bois de Cheminée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.392.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104127/10.

(110118787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

EPISO Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.569.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104128/10.

(110119215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Esposa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.473.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104133/9.

(110119402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Essentiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 110.368.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104134/9.

(110119446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Eurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011104136/10.

(110119453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 134.420.

Le bilan abrégé au 30 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011104137/10.

(110119625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Euro Piling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100106233

Date: 16/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011104138/14.

(110118965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 120.200.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104140/10.

(110119658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Euromax IV MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.721.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104141/10.

(110118881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

F.G.P. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 23.728.

Les Comptes annuels au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011104153/11.

(110118990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 245.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104154/11.

(110119334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.345.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011104156/11.

(110119058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.984.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, STROMBOLI INVESTISSEMENTS SAS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104157/13.

(110118917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FlexSpace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104159/10.

(110119015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fonds Massinissa Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.828.

—
*Extrait des décisions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2011*

En date du 10 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean Arvis, de Monsieur Andreas Lehmann, de Monsieur Aziz Qadiri et la société Alma Capital Europe SA représentée par Monsieur Henri Vernhes, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2012.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fonds Massinissa Lux

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011104160/17.

(110119709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ferial AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.541.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 21 juillet 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 7 juin 2011, a été clôturée et que FERAL AG a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 25.07.2011.

Pour: FERAL AG, Société Anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2011104162/17.

(110119422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—
Les comptes annuels pour la période du 21 octobre 2009 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104164/11.

(110118941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.920.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011104167/12.

(110119816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011104168/11.

(110119013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fin-Contrôle S.A.

Référence de publication: 2011104169/10.

(110119471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Financière Transports et Organisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 42, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 119.955.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104170/10.

(110119657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Financière Transports et Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 1A, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.220.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104171/10.

(110119656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104175/10.

(110118890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Firstfloor sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 116.013.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104176/9.

(110119445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FIS Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIS Global Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104177/11.

(110119689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

Les déclarations requises par l'article 70 b et c de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104179/12.

(110119107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fonciaxess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104180/10.

(110119618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 43.268.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104186/9.

(110119003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011

1. L'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de la société DELOITTE S.A. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le mandat du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. Il est constaté que le numéro RCS de la société Deloitte S.A., commissaire aux comptes, apparaissant sur l'extrait du Registre de Commerce et des Sociétés est erroné. Le numéro exact est le B 67.895.

3. Il est constaté que le nom du commissaire aux comptes est inscrit à deux reprises sur l'extrait du Registre de Commerce et des Sociétés, l'un apparaissant sous l'ancien nom (Deloitte & Touche S.A.)

Il y a un seul commissaire dont le nom exact est DELOITTE S.A., société inscrite sous le numéro B 67.895 au Registre de Commerce et des Sociétés, et dont le siège social est situé à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104187/20.

(110119258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Foodimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 56.782.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104188/9.

(110119757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Footprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104189/10.

(110119812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Funafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104193/9.

(110119447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FR Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.073.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FR Romania S.à r.l
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Référence de publication: 2011104190/11.
 (110118732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Paul DECKER
 Le Notaire

Référence de publication: 2011104192/12.
 (110118853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

G.R. Immotrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.-F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 34.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104194/10.
 (110119772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
 R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2011.
 G.T. Experts Comptables Sàrl
 Luxembourg

Référence de publication: 2011104195/12.
 (110119537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Primigenia Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
 R.C.S. Luxembourg B 162.172.

STATUTS

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of June.
 Before Maître Martine DECKER, notary residing in Heeperange (Grand Duchy of Luxembourg),
 there appeared:

Mr. Stephen LAWRENCE, companies director, born in London (GB), on January 11, 1961, residing at 13, Grand-Rue, CH-1180 Rolle, Switzerland.

here represented by Mr. David BANNERMAN, companies director, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg on June 16th.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form.

1.1 There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

1.3 The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

2.2 The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

2.3 The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

2.5 In a general manner the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The object of the Company is also to provide audiovisual and other broadcasting services.

2.7 The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Primigenia Media S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office.

5.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

5.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

5.3 In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Capital.

6.1 The issued corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "A" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "B" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "C" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "D" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "E" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "F" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "G" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "H" shares,

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "I" shares, and

Twelve thousand five hundred (12,500) shares as Class "J" shares

6.2 Each share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation and is fully paid up.

6.3 In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital.

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

7.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 All Shares are freely transferable among shareholders regardless Classes of shares.

8.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

8.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

8.4 The Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

Art. 9. Indivisibility of shares.

9.1 Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

9.2 Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

10.1 The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

10.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Managers", singularly the "Manager"). If several Managers have been appointed, the managers will constitute a board of managers (the "Board").

11.2 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

11.3 The Managers are appointed and may be removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to

proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2 To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 13. Procedure for management.

13.1 The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.3 This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

13.4 The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

13.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote at such meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

13.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signatures of two (2) Managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two (2) Managers.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company shall be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. General meetings of shareholders.

16.1 As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

16.2 Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

16.3 In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

16.4 In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

16.5 An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.2 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

17.3 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

17.4 The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts & Allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

19.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the company.

19.4 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.5 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.6 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.7 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the board of Managers. The Manager or as the case may be the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

19.8 In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follow:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

20.4 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the Shareholder(s) proportionally to the rules of priority and proportions set out in article 19.8 for the declaration of dividends.

Art. 21. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 22. Definitions.

Available Amount:

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the Articles of Incorporation,

- increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but

- reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation

Interim Accounts:

Means the interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares

Subscription - Contributions

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Sole shareholder	Subscribed capital (EUR) - amount paid-in (EUR)	Number and class of shares
Mr. Stephen LA WRENCEI	EUR 12,500.-	12,500 Class "A" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "B" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "C" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "D" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "E" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "F" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "G" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "H" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "I" shares
	EUR 12,500.-	12,500 Class "J" shares
Total	EUR 125,000.-	125,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,375.-.

Extraordinary general meeting

First resolution

The Sole Shareholder resolves to set at two the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

The following person is appointed Class A Manager of the Company:

- Mr. Stephen LAWRENCE, prenamed;

The following person is appointed Class B Manager of the Company:

- Mr. David BANNERMAN, prenamed, born in Edinburgh (UK) on February 2nd 1962.

Second resolution

The address of the registered office is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Stephen LAWRENCE, administrateur de sociétés, né à Londres (GB), le 11 janvier 1961, résidant au 13, Grand-Rue, CH-1180 Rolle, Suisse.

ici représenté par Monsieur David BANNERMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

1.1 Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

1.3 La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

2.5 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Primigenia Media S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le Gérant ou dans le cas peut être, le Conseil de Gérance est autorisé de changer l'adresse du siège social de la Société dans le commune du siège social de la Société.

5.2 Des succursales et des filiales peuvent être établies aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par le Gérant ou le Conseil de Gérance le cas échéant.

5.3 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social émis est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, chacune appartenant à une des dix catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "A",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "B",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "C",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "D",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "E",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "F",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "G",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "H",
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "I", et
- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Catégorie "J".

6.2 Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et est entièrement libérée.

6.3 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital.

7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

7.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie(s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

7.4 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

7.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Gérant ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance, et approuvé par l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

7.6 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 8. Transfert de parts sociales.

8.1 Les parts sociales, même de catégories différentes, sont librement cessibles entre associés.

8.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

8.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

9.1 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

10.1 L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.2 Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. Gérance.

11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qu'ils soient associés ou (les "Gérants", individuellement un "Gérant"). Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

11.2 L'associé unique, l'assemblée générale des associés le cas échéant peut décider de qualifier les Gérants nommés comme Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.

11.3 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

12.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 13. Procédure pour la gestion.

13.1 Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

13.3 Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

13.4 Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

13.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

13.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

13.7 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

13.8 Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Nonobstant ce qui précède, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne (s) à qui le Conseil de Gérance a délégué le pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Assemblée générale des associés.

16.1 Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

16.2 Dans ces cas, les articles 194 à 196 et 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

16.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

16.4 Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

16.5 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés.

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

17.3 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

17.4 Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

19.3 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

19.4 Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

19.5 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les dispositions ci-dessous.

19.6 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

19.7 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

19.8 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au pro rata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur Catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières Catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la Catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette Catégorie, les parts sociales de la Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la Catégorie A qui existent).

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

20.4 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les impôts et les dépenses afférentes à la procédure de liquidation, les actifs nets restants de la Société seront distribués à l'actionnaire (s) proportionnellement aux règles de priorité et de proportions indiquées à l'article 19.8 concernant la déclaration de dividendes.

Art. 21. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 19 desdits statuts,

- augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de parts sociales annulée

- après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que: $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$

Où:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à une date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, elle a déclaré souscrire au nombre de parts mentionné ci-dessous a déclaré les payer en numéraire pour les montants mentionnés ci-après:

Associé unique	Capital souscrit (EUR) Libération	Libération Nombre et Categories de parts sociales
Mr. Stephen LA WRENCEI	EUR 12,500.- EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «A» 12,500 parts de classe «B»

	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «C»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «D»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «E»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «F»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «G»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «H»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «I»
	EUR 12,500.-	12,500 parts de classe «J»
Total	EUR 125,000.-	125,000

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions énoncées à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été remplies et le constate expressément à leur réalisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à 1.375,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Classe A de la Société:

- Monsieur Stephen LAWRENCE, prénommé;

La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Classe B de la Société:

- Monsieur David BANNERMAN, prénommé, né à Edinbourg (UK), le 2 février 1962.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bannerman, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011101666/603.

(110115061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104196/10.

(110118839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 35.146.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JUIL 2011.

Pour: KOMITON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011103176/16.

(110117360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 136.614.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011104204/16.

(110118764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Drossian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 150.801.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 8 juin 2011 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

- Monsieur Andrey Konstantinovitch DELLOS, demeurant 14, rue Davydkovskaya bât 2, app.40, Moscou, Fédération de Russie Propriétaire de six mille cent vingt-cinq parts	6.125
- ANGELUS, société de droit russe à responsabilité limitée, ayant son siège social Tverskoy boulevard 26A, 125009, Moscou, Fédération de Russie, immatriculée au Registre des Sociétés 103613 Propriétaire de six mille trois cent soixante-quinze parts	6.375
Total égal au nombre de parts composant le capital social: douze mille cinq cents parts	12.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht
L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011104946/22.

(110119456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.401.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 juillet 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011106156/26.

(110121638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Fincompas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.401.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011106157/13.

(110121639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Fullbrook Overseas SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.614.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 juillet 2011 au siège social

- L'Assemblée acte le transfert de 100 actions de la société Acte CO. Limited à Monsieur Martin Rutledge résidant résidant 8, rue des Romains, L-7449 Dippach.

Pour extrait conforme

Christine Picco

Gérant

Référence de publication: 2011106172/14.

(110121682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.
